



LES PLATES-FORMES DE SUIVI ET D'APPUI

AUX JEUNES
DÉCROCHEUR·EUSE·S
EN BRETAGNE

SAVENNOÙ HEULIAÑ HA HARPAÑ

AN DISKROGERIEN/
DISKROGEREZED YAOUANK
E BREIZH

SE FORMER EST UN DROIT,
VOUS ACCOMPAGNER
UN DEVOIR





LES PLATES-FORMES DE SUIVI ET D'APPUI AUX JEUNES DÉCROCHEUR·EUSE·S

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Région Bretagne, en lien avec les autorités académiques, est chargée de la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortant de formation initiale sans diplôme. Ces actions s'appuient principalement sur les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui font partie intégrante du Service public régional de l'orientation (SPRO).

QUI EST CONCERNÉ ?

Les jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans ayant interrompu leur formation et sorti-e-s du système éducatif sans qualification (CAP/BEP) ou sans diplôme (Bac pro/Baccalauréat).

LE RÔLE DES PLATES-FORMES DE SUIVI ET D'APPUI AUX JEUNES DÉCROCHEUR·EUSE·S : REPÉRER, ORIENTER, ACCOMPAGNER

L'action des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheur·euse·s porte sur le repérage et l'accompagnement des jeunes sorti-e-s du système éducatif sans diplôme ni certification professionnelle. L'enjeu est de proposer à chaque jeune une solution personnalisée et un suivi.

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheur·euse·s fonctionnent sur un mode de coopération des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO, missions locales, établissements scolaires, MLDS, MIJEC...).

LE SYSTÈME INTERMINISTÉRIEL D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS

Le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) permet de repérer les jeunes sorti-e-s du système éducatif sans diplôme.

Le SIEI identifie les jeunes non plus sur la base d'informations déclaratives, mais par un croisement de base de données au niveau national et interministériel (Éducation nationale, enseignement agricole, CFA et missions locales). Ainsi, deux fois par an, ces listes sont transmises aux responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheur·euse·s.

LA PSAD EN RÉSUMÉ



Le repérage des jeunes en décrochage scolaire par une mise en commun des informations des différents acteurs



Une recherche des meilleures solutions pour accompagner de manière personnalisée chaque jeune (retour en formation, qualification ou accès à l'emploi)



Une coordination de l'action de tous les acteurs impliqués

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCROCHEUR·EUSE·S PAR LES PSAD

- 1 | **Repérage des décrocheur·euse·s** via le SIEI ou signalement par les acteurs
- 2 | **Prise de contact** avec le·la décrocheur·euse (contact téléphonique, courriers, mobilisation de son entourage, etc)
- 3 | Si accord du·de la décrocheur·euse, **première rencontre** pour un diagnostic de situation, un bilan de ses compétences, etc.
- 4 | **Recherche de solutions et engagement dans un parcours d'accompagnement** (retour en formation initiale, formation continue, emploi, dispositifs d'accompagnement spécifiques, etc)
- 5 | **Suivi du jeune** dans le cadre de son parcours d'accompagnement

FOCUS SUR LE DROIT AU RETOUR EN FORMATION INITIALE

Accordé aux jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans qui ont quitté le système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle, ce droit leur permet de poursuivre des études ou de bénéficier d'une durée de formation complémentaire pour se qualifier. Concrètement, après avoir pris contact avec un opérateur du Service Public régional de l'Orientation (SPRO), dans des délais réduits, le jeune bénéficie d'un entretien avec un conseiller pour l'informer sur les possibilités de formation et le renseigner sur ses droits. Ce conseiller devient le référent du jeune tout au long de son parcours de formation, de la définition de son à sa réalisation. Avec la création du compte personnel d'activité (CPA) intégré dans le compte personnel de formation (CPF), tout-e jeune sorti-e sans diplôme du système éducatif aura désormais le droit de bénéficier d'un capital formation inscrit sur son CPA qui lui permettra de se former gratuitement pour acquérir une qualification.

Les sites nationaux <http://reviensteformer.gouv.fr/> et <http://masecondechance.onisep.fr/> permettent aux jeunes d'être informés sur leur droit au retour en formation initiale et d'être contactés par un conseiller.

Un numéro vert gratuit est également à leur disposition :
0 800 1225 00.

LES ACTEURS DES PLATES-FORMES DE SUIVI ET D'APPUI AUX JEUNES DÉCROCHEUR·EUSE·S

En Bretagne, chaque PSAD est co-animée, à minima, par un représentant de l'Éducation nationale (directeur·trice de CIO et/ou chef d'établissement) et par un représentant des missions locales à travers leurs directeur·trice-s.

Aux côtés de ces responsables, les établissements d'enseignement (publics, privés, agricoles, maritimes, centres de formation des apprenti-e-s), la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC) et le réseau Foquale constituent le « premier cercle » des acteurs des PSAD en Bretagne.

Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les Missions locales

Ils participent à l'animation et à la coordination des PSAD. Ils repèrent les décrocheur·euse-s, les contactent, les accompagnent et assurent le suivi de leur parcours.

Le réseau FOQUALE

Il rassemble les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs.

Les établissements d'enseignement

(publics, privés, agricoles, maritimes, centres de formation des apprenti-e-s)

Acteurs clés dans le repérage, ils peuvent remonter l'information sur les jeunes décrocheur·euse-s tout au long de l'année.

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Elle propose des dispositifs de remobilisation et de qualification qui accueillent et prennent en charge des décrocheur·euse-s (pour les élèves des établissements publics).

La Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC)

C'est un lieu d'accompagnement de jeunes -sortant sans solution- des collèges et lycées catholiques de Bretagne (l'équivalent de la MLDS pour les élèves des établissements privés).

Au-delà de ces acteurs, les PSAD peuvent associer d'autres structures : les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les services Jeunesse des communes, les coordonnateur·trice-s du programme Réussite Éducative, les structures Information Jeunesse (BIJ et PIJ), Pôle emploi et les autres structures membres du SPRO, des associations d'éducation populaire, les services de la Région, les acteurs économiques, etc.



Ce document a été réalisé en partenariat avec l'Académie de Rennes et l'Association régionale des missions locales.



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35 711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.breizh.bzh